

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 27 juin 2016 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola (19 h 20).

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA16 170181

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 juin 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA16 170182

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russel Copeman

Annonce la création d'un comité consultatif du maire pour les aînés.

Indique que la brigade propreté est maintenant responsable de certains parcs dans l'arrondissement et note une amélioration de la propreté sur le chemin Queen-Mary.

Énumère plusieurs initiatives prises en lien avec la réduction de la pauvreté dans l'arrondissement et soulève son étonnement et sa déception quant aux commentaires de Mme Popeanu relatifs à son manque de leadership à cet égard.

Annonce la formation prochaine d'une table ronde communautaire, dont le mandat sera le développement d'un plan d'action pour réduire la pauvreté dans l'arrondissement.

- Magda Popeanu

Se réjouit de l'impact de ses remarques du 6 juin dernier concernant le dossier de la réduction de la pauvreté puisqu'elle souhaite qu'il y ait des avancées à cet égard.

Soulève que l'administration du maire Coderre ne semble pas accepter les critiques.

Indique ne pas être impressionnée par le dépôt du rapport sur l'insalubrité.

S'inquiète de l'avenir du projet de l'hippodrome puisqu'aucune étude ne prouve l'impact de la circulation, ni n'indique quels sont les liens à ouvrir pour améliorer l'achalandage sur le boulevard Décarie.

S'inquiète de l'investissement de près d'un million de dollars dans la foulée du 375^e anniversaire de la Ville, pour l'installation de trois placettes le long du chemin de la Côte-des-Neiges.

- Marvin Rotrand

Souligne que le conseil municipal a adopté à l'unanimité sa motion priant le gouvernement du Canada de légiférer sur l'emballage neutre pour les produits de tabac.

Annonce que le 9 juillet 2016 sera le jour de la Jamaïque à Montréal et qu'à cette occasion l'Association jamaïcaine de Montréal organise un événement au parc Jean-Drapeau.

Indique qu'en janvier dernier, le conseil municipal a adopté sa motion afin de reconnaître que les élus municipaux ne reflètent pas la population montréalaise et annonce la tenue prochaine d'un événement dont le thème sera de doubler le vote de personnes provenant de minorités visibles.



- Peter McQueen

Souligne avoir reçu plusieurs demandes pour des vignettes de stationnement, près du CUSM.

Indique que le stationnement est réduit à une voie sur un tronçon de la rue Addington et invite les citoyens à participer à la rencontre avec Transports Québec le lundi 11 juillet 2016 au 5600, chemin Upper Lachine.

Souligne sa présence à la manifestation du groupe Projet Genèse en faveur de plus de logements sociaux. Se dit étonné par la rumeur que le projet ne commencera pas avant 2025 et se demande pourquoi il faut attendre le lien Cavendish–Cavendish Mont-Royal pour commencer.

- Jeremy Searle

En lien avec la motion de M. Rotrand pour plus de minorités visibles, souligne qu'il constitue, tout comme Mme Popeanu, une minorité visible puisqu'il est anglais et le seul élu indépendant.

Déplore le plan visant à transformer la voie rapide de Décarie en voie rapide Décarie 2, et le boulevard Cavendish en voie rapide Décarie 3 et indique qu'une résolution a été adoptée par le parti Libéral du Québec afin de recommander l'ouverture du boulevard Cavendish.

- Lionel Perez

Souligne la tenue d'un tête-à-tête avec des résidents le 8 juin dernier.

Annonce la nouvelle Politique de l'enfant lancée par l'administration du maire Coderre.

Remercie les services, particulièrement M. Boutin de la Direction des travaux publics, qui a su répondre à de nombreuses demandes de citoyens.

À titre de représentant de la formation de M. Coderre, rappelle plusieurs accomplissements de cette administration, entre autres le contrôle des dépenses, les travaux d'infrastructures et la transparence.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Sandrine Campeau

Dépose une pétition demandant la mise en place de vignettes de stationnement sur les avenues Marcil et Wilson.

 - *M. Copeman appuie la demande, laquelle sera soumise pour analyse aux services, et précise qu'il est difficile de satisfaire tout le monde à ce chapitre.*

- Liza Novak

À titre de représentante du Centre communautaire Mountain Sights (CCMS) demande de faire partie du processus d'amélioration du chalet dans le parc de la Savane, et ajoute vouloir demeurer à l'emplacement actuel.

 - *M. Rotrand indique qu'il a transmis une lettre au CCMS en tant que partenaire privilégié et que l'arrondissement est ouvert à travailler avec lui, dans l'optique qu'il soit prêt à fournir un service additionnel et qu'il soit intéressé à déménager. Il propose une rencontre préliminaire avec le CCMS afin que ses besoins soient pris en considération.*



- Michelle Chartrand

Dépose une pétition contre la tenue de festivals sur l'avenue de Monkland et demande combien de fonds publics directs et indirects sont donnés à l'Association des marchands de l'avenue de Monkland.

 - *M. Copeman pense qu'il y a une subvention directe de 5 000 \$ pour les deux festivals, ainsi que des coûts associés à certains services offerts par la Ville, lesquels seront transmis à la citoyenne. Il croit que pour la tenue du festival Les saveurs de Monkland, il faudrait restreindre l'étendue de l'évènement et précise être ouvert à revoir la pertinence du festival du Grand Prix Monkland.*
 - *M. McQueen est ouvert à revoir certaines modalités et suggère notamment qu'ils commencent le vendredi après l'heure de pointe. Il croit cependant que le festival devrait s'étendre jusqu'à l'avenue de Hampton et que des espaces sur les tronçons de rue plus calmes soient donnés gratuitement à des OBNL ou artistes locaux.*

- Mohamed Amin

À titre de représentant de la Coopérative Jeunesse de Services Côte-des-Neiges (CJS CDN), demande si l'arrondissement pourrait donner des contrats aux jeunes de la CJS CDN.

 - *M. Copeman indique avoir déjà un programme de ce genre avec le Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges et qu'il pourrait être possible de jumeler la CJS CDN avec d'autres organismes communautaires recevant déjà des contributions financières de la Ville.*
 - *M. Plante confirme qu'il pourrait être possible de jumeler la CJS CDN avec des organismes communautaires partenaires.*
 - *Mme Popeanu indique faire partie du conseil d'administration de l'organisme et confirme qu'il y aura des activités de jumelage.*
 - *M. Rotrand ajoute que l'organisme a été approché par la Ville l'année dernière et qu'un étudiant a été embauché pour un projet spécifique.*

- Michael Shafter

En lien avec la tolérance religieuse et culturelle, suggère que la Ville célèbre sa diversité par un évènement éducatif au Mont-Royal et souhaite que toutes les ethnies aient une chance d'être représentées.

 - *M. Rotrand n'est pas certain qu'un tel évènement soit la meilleure façon de promouvoir la diversité et la tolérance. Il rappelle certains gestes de l'administration Tremblay, ainsi que de la présente administration, pour promouvoir la diversité culturelle.*

- Louis-Eric Trudeau

Demande quel est le plan d'action de l'arrondissement quant aux mesures d'atténuation de la circulation aux entrées et sorties de ruelles.

 - *M. Plante indique qu'il y a déjà eu des interventions dans le secteur des avenues Marcil et Old Orchard, et précise qu'on ferme les accès à certains endroits. Il ajoute qu'une révision de l'état des ruelles devrait être effectuée au cours des prochaines années.*
 - *M. Searle suggère de visiter la ruelle entre l'avenue Prud'homme et la rue Botrel, laquelle a un double dos d'âne.*
 - *M. McQueen a constaté l'état de plusieurs ruelles et indique qu'il manque de dos d'âne. Il ajoute que des demandes ponctuelles ont été envoyées aux services et fait état des interventions de l'arrondissement à cet égard.*

- Jean Côté

En lien avec l'accès à l'ordre du jour et aux documents des dossiers présentés aux conseils d'arrondissement, indique que le format de sauvegarde est désuet et les documents trop lourds, ce qui ne facilite pas la transparence et la démocratie.

 - *M. Copeman prend note de la demande du citoyen, laquelle sera transmise aux services, et ajoute que la Ville instaure présentement de nouveaux systèmes informatiques.*
 - *M. Perez indique que le format du document devrait avoir une norme acceptable.*



- Hannah Beattie

Suite à sa plainte quant aux déchets et à sa demande d'installation d'une poubelle, demande comment fonctionne la politique sur les plaintes à l'arrondissement.

 - *M. Plante indique que la plainte par le biais du 311 devrait être suffisante, ajoute que si plusieurs personnes signalent le même endroit, il y aura une plainte généralisée, et qu'il est également possible de passer directement par son conseiller. Il précise qu'à chaque 3 mois, des rapports sont reçus quant au nombre, au type et au traitement des plaintes. Il croit que ces informations sont disponibles dans les données ouvertes.*
 - *M. McQueen confirme qu'un nouveau programme de traitement de plaintes est en cours.*

- Saida Sultan

Demande comment la Ville décide de planter des arbres sur des terrains sans en avertir le propriétaire.

 - *M. Rotrand précise que la Ville peut planter des arbres sur le domaine public sans consulter les citoyens et que si elle abat un arbre, elle peut en replanter. Il ajoute qu'une politique pour augmenter la verdure à Montréal a été adoptée et que si un arbre de la Ville causait des dommages, il serait possible de faire une réclamation. Il demandera aux services de passer devant la maison de la citoyenne.*
 - *M. Copeman indique que la Ville s'est engagée à augmenter de 20 à 25 % le nombre d'arbres d'ici 10 ans, sans compter ceux qui doivent être abattus à cause de l'agrile du frêne.*

- Sharon Brien

En lien avec le logement social et à titre de représentante d'Alana Ronald, demande à faire partie de la table ronde communautaire à être formée afin de réduire la pauvreté dans l'arrondissement.

 - *M. Copeman indique que la demande de la citoyenne devra être examinée et précise que la table ronde communautaire doit refléter la population.*

- Mohamed Benkiran

En lien avec le logement social et le terrain Blue Bonnets, demande un suivi quant au projet.

 - *M. Copeman rappelle avoir assisté en 2015 à une journée d'idéation organisée par la Coopération de développement communautaire de Côte-des-Neiges, relative au terrain de Blue Bonnets, au cours de laquelle il avait fait part d'un échéancier et de sa vision. Il indique qu'il est possible de commencer les constructions avant que le lien Cavendish ne soit ouvert, mais qu'on doit attendre de devenir propriétaire du terrain, et précise que la démolition relève du gouvernement provinciale. Quant au nombre d'unités de logement social, il indique que la position à l'effet d'en construire 2 500 est inéquitable puisque cela impliquera qu'il n'y ait aucune autre production de logement social ailleurs sur le territoire de la Ville pendant 5 ans. Finalement, il croit que cela prendra 5 ans avant qu'on ne voit la construction sur le site.*
 - *M. Rotrand est en faveur d'une construction sur le site avec un grand volet de logements abordables et sociaux. Il ajoute que les négociations sont difficiles entre le gouvernement du Québec et la Ville, et qu'il y a un retard important dans l'avancement du projet.*
 - *M. McQueen indique être ravi que le développement du terrain n'attende pas la construction du lien Cavendish. Il précise qu'en ce qui concerne le nombre d'unités de logement, il en souhaite 2500, bien qu'il sache que ce nombre ne sera jamais atteint. Finalement, en ce qui a trait à la piste cyclable, il négocie avec les représentants provinciaux et fédéraux à cet égard, car beaucoup de cyclistes souhaitent pouvoir traverser le chemin de fer.*
 - *Mme Popeanu est persuadée qu'il s'agit d'une question de volonté politique.*



- Murray Levine

Demande que le nom du parc McKenzie-King soit changé afin de le renommer parc Ben-Weider.

 - *M. Copeman prend acte de la demande.*
 - *M. Searle indique qu'il y a des parcs qui n'ont pas encore de nom.*
 - *M. Rotrand précise que ce parc porte le nom du premier ministre canadien ayant le plus d'années de service à son actif. Il ne croit pas qu'une demande officielle ait été reçue par la Ville afin de nommer un espace en l'honneur de Ben-Weider et en ce sens, il pourrait écrire à la Commission de toponymie du Québec. Il ajoute que l'on attribue habituellement des noms à des espaces qui n'ont pas encore de nom existant ou officiel. Dans le cas d'un espace qui a déjà un nom officiel, il faudrait une très bonne raison pour le changer.*

- Vincent François

En lien avec le piano public installé devant la bibliothèque de Côte-des-Neiges, demande pourquoi celui-ci a été déplacé sur le chemin Queen-Mary et pourquoi les bénévoles ayant pris soin du piano n'ont pas été consultés.

 - *Mme Popeanu indique avoir soumis cette question aux services. Elle ajoute qu'il y aurait eu des plaintes de commerçants, mais elle comprend maintenant que ceux-ci souhaitent que l'emplacement du piano reste le même.*
 - *Mme Gaudreault indique qu'il y a eu des difficultés l'an dernier car les pianos suscitent diverses plaintes. Elle précise que ces pianos publics sont aussi des outils à être déplacés afin qu'ils profitent à différentes personnes, mais que le dossier sera révisé.*
 - *M. Plante précise que le but du déplacement du piano au coin des chemins Queen-Mary et de la Côte-des-Neiges est d'animer un peu plus ce secteur.*
 - *M. Copeman indique que la question sera examinée par les services.*

- Bernard Morin

Dépose un mémoire d'une citoyenne sur les inconvénients de la tenue du Festival Grand Prix Monkland et de l'événement Les saveurs de Monkland et demande s'il est possible d'organiser une rencontre avec les citoyens du quartier pour discuter des solutions possibles.

 - *M. Plante précise qu'une telle rencontre sera organisée avec l'aide de M. Louis Brunet et que celle-ci se déroulera au début juillet 2016.*

- Pierre Boucher

En lien avec le festival Les saveurs de Monkland qui aura lieu au mois d'août, demande si l'arrondissement applique la réglementation de la Ville centre sur le bruit et demande si la question du déplacement de la scène au coin des avenues de Monkland et de Melrose pourra être abordée lors de la rencontre.

 - *M. Copeman confirme que les règlements de la Ville centre sont appliqués et précise qu'aucune question ne sera écartée lors de la rencontre à venir.*

- François Trottier

Dépose une liste des commerçants de Côte-des-Neiges en faveur du déplacement du piano public à son emplacement original et suggère la fermeture des pianos à 23 heures.

 - *M. Copeman prend acte des commentaires du citoyen, indique qu'il y aura des discussions avec Mme Gaudreault et Mme Popeanu, et qu'on tentera de trouver une solution.*



- Jennifer Auchinleck

Dépose un document de la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges relatif aux orientations de développement du site Blue Bonnets et demande, en lien avec la question sur la densité, sur quelle base les décisions sont prises à ce niveau.

- *M. Copeman précise qu'une stricte application du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, en conformité avec les lignes directrices de la Fédération canadienne des municipalités concernant la proximité des résidences aux gares de triage, recommande une zone tampon de 300 mètres. En ce sens, on perd presque le tiers du site pour le développement résidentiel.*
- *M. Rotrand indique qu'il est vrai qu'avec une application stricte du Schéma d'aménagement concernant la proximité des résidences aux gares de triage, le nombre de logements possible diminue. Cependant, il considère que la question de la densité est un item ouvert aux discussions et croit que les groupes communautaires doivent faire valoir leur point de vue.*
- *M. McQueen indique que le maire de Côte-Saint-Luc a parlé avec le gouvernement fédéral et avec le Canadien Pacifique concernant la possibilité d'un déménagement de la gare de triage. Il suggère à la citoyenne de lui écrire en mettant tous les intéressés en copie conforme, afin de demander que la section au fond du site ne soit pas déclarée cours de triage.*

- Joël Coppieters

En lien avec la nouvelle Politique de l'enfant, demande quel est le guichet d'accès aux ressources pour les familles vivant dans la pauvreté, et si un budget est prévu pour adresser les conditions de logement insalubres dans lesquelles vivent certains enfants, ainsi que leur sécurité alimentaire.

- *M. Perez indique qu'une unité spécifique sera responsable de l'accès aux ressources. Il ajoute qu'un plan d'action détaillé est attendu à l'automne 2016 et confirme que le maire Coderre a parlé de la mise en place d'un commissaire aux enfants pour superviser et assurer une implantation du programme.*
- *M. Copeman indique que la question de la sécurité alimentaire passe par des mesures visant à augmenter le nombre d'écoles éligibles au Club des petits déjeuners. Quant au logement, il précise que la Ville est tributaire des décisions prises par le ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi que de la Société d'habitation du Québec, mais que d'autres alternatives sont étudiées. Il fonde plus d'espoir sur l'intervention du gouvernement du Canada, dont le budget d'infrastructures alloue une somme pour le logement abordable.*

- Monique Charpentier

Demande où sont les vitraux de l'église Saint-Columba et si la brigade propreté pourrait intervenir sur le terrain de l'église, dont l'herbe dépasse un demi-pied.

- *M. Copeman indique que des amendes ont été imposées au propriétaire pour avoir enlevé illégalement les vitraux, ainsi que pour le non-respect de l'ordonnance à l'effet de remettre les vitraux. Il précise ne pas savoir où sont les vitraux et suggère à la citoyenne de poser sa question au propriétaire.*
- *M. Plante indique que si l'herbe qui pousse sur un terrain dépasse les 20 cm, il est possible d'intervenir. En ce sens, et au cours des prochains jours, un inspecteur pourra être envoyé sur les lieux afin de constater l'état du terrain.*

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand

Demande quelles mesures peuvent être prises afin de résoudre le problème de sécurité piétonne en lien avec les camions s'installant à l'arrière du super marché IGA du centre commercial Van Horne.

 - *M. Plante indique qu'il pourrait y avoir des rencontres des services avec le personnel du marché d'alimentation.*

Indique avoir reçu une plainte d'une citoyenne concernant la sécurité des piétons à l'intersection des avenues Victoria et Carlton, et demande qu'une vérification quant à la conformité du feu de circulation soit effectuée.

Demande un suivi quant à une plainte relative à la difficulté de traverser le boulevard Décarie aux intersections des rues Paré et Vézina, et des avenues Plamondon et Van Horne, en raison de voitures qui s'arrêtent après la ligne d'arrêt.

 - *Lieutenant Nathalie Tétrault, du poste de quartier 26, indique que les agents de circulation seront informés de cette situation et que des constats d'infraction pourraient être émis.*

 - Peter McQueen

Demande qui contrôlait les festivités de la Saint-Jean au parc Benny, dans la mesure où des frais de 5 \$ étaient facturés pour permettre aux enfants d'aller sur un module gonflable.

 - *Mme Gaudreault indique qu'elle fera des vérifications, mais elle précise qu'une des conditions d'un événement public est qu'il soit gratuit.*

 - Magda Popeanu

Demande s'il est possible de sécuriser le tournant à gauche vers l'ouest de l'avenue de Brighton à l'intersection du chemin Hudson.

 - *M. Plante fournira un suivi à cet égard.*
-

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- la résolution numéro CA16 22 0213 adoptée le 7 juin 2016 par le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest relativement à une motion pour la falaise Saint-Jacques;
 - un courriel du 27 juin 2016 de Mme Michelle Chartrand et une pétition en lien avec les festivals présentés sur l'avenue de Monkland par *Monkland Village Productions*.
-

RÉSOLUTION CA16 170183

ADOPTION - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN ET CADRE DE RÉFÉRENCE

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez
Magda Popeanu



D'adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sans but lucratif de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et le Cadre de référence en sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1167059018

M. Russell Copeman s'absente. M. Marvin Rotrand prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.

RÉSOLUTION CA16 170184

CERTIFICAT DE NON-OBJECTION - TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT - 6111, AVENUE ROYALMOUNT (PHARMASCIENCE INC.)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en vue des travaux d'agrandissement du bâtiment de Pharmascience inc. sis au 6111, avenue Royalmount - projet 3001124626.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02 1165153014

RÉSOLUTION CA16 170185

RÉSILIATION DE CONTRAT - LES SYSTÈMES ESPACE/MAX INC. - CENTRE CULTUREL NDG (BIBLIOTHÈQUE BENNY)

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Peter McQueen



De résilier, pour cause de faillite, le contrat au montant de 9 661 \$, avant les taxes octroyé le 16 mars 2015 à la firme Les systèmes Espaces/Max Inc. pour l'acquisition d'un meuble sur mesure, groupe D, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro AO 14-13716.

D'accorder à la firme Les solutions de rangement Prisma Inc. le contrat de gré à gré pour l'acquisition et l'installation d'un meuble sur mesure, au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, au montant de 14 810 \$ avant les taxes, et autoriser à cette fin une dépense totale de 17 027,80 \$, toutes taxes et frais accessoires inclus.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1150639006

RÉSOLUTION CA16 170186

DÉPENSE ADDITIONNELLE - ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BASEBALL LOYOLA 2

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 929,43 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'éclairage du terrain de baseball Loyola 2 du parc Loyola, dans le cadre du contrat accordé à Bruneau électrique inc., pour des travaux additionnels (résolution CA14 170344 et CA15 170086) majorant ainsi le montant du contrat de 241 872,88 \$ à 249 802,32 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1145896004

RÉSOLUTION CA16 170187

CONTRAT - LES ENTREPRISES DOUGLAS POWERTECH INC. - HACHE-BRANCHES REMORQUÉ

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Jeremy Searle



D'accorder à Les Entreprises Douglas Powertech inc. un contrat au montant de 96 289,58 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un hache-branches remorqué d'une capacité nominale de 18 pouces, conformément à l'appel d'offres public 16-15266 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1160235001

RÉSOLUTION CA16 170188

CONTRAT - MORENCY PERRAULT ARCHITECTES - PARCS DE KENT ET NDG

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Morency Perrault architectes s.e.n.c.r.l., ayant obtenu le plus haut pointage, le contrat au montant de 144 191,30 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet d'aménagement de deux placettes multifonctionnelles et construction d'un toit aux parcs de Kent et de Notre-Dame-de-Grâce (LEGS du 375^{ième} de Montréal), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAI-027 et d'approuver un projet de convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 167 186,30 \$, taxes incluses, comprenant, les contingences au montant de 13 108,30 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 22 995 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1164921004



RÉSOLUTION CA16 170189

**DÉPENSE ADDITIONNELLE - AFFLECK DE LA RIVA ARCHITECTES -
PATAUGEOIRE DU PARC TRENHOLME**

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser une dépense additionnelle de 6 410,34 \$, taxes incluses, pour le contrat de services professionnels pour le projet de mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme, dans le cadre du contrat accordé à la firme Affleck de la Riva architectes (résolution CA15 170304) majorant ainsi le montant du contrat de 93 589,65\$ à 99 999,99 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1155896007

RÉSOLUTION CA16 170190

CONTRAT - LOCATION HEWITT INC. - CENTRE CULTUREL DE NDG

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Location Hewitt inc. le contrat pour l'achat, le montage et la livraison d'un mât vertical et d'un élévateur de personne pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation AO16-15358.

D'autoriser une dépense maximale à cette fin de 39 732,01 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1167059006

RÉSOLUTION CA16 170191

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - SOCENV - PROJET
QUARTIERS 21**



Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser une contribution financière non récurrente de 30 000 \$ à la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour l'implantation d'un projet Quartiers 21 dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010–2015 aux fins du Projet « Darlington communauté durable » et d'approuver un projet de convention à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1164795001

RÉSOLUTION CA16 170192

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - 9 ORGANISMES (PALÎM)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement d'une contribution financière totale non récurrente de 18 000 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables) à neuf organismes à but non lucratif, gestionnaires de camps de jour, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

D'octroyer les montants recommandés en regard de chaque organisme, tels que décrits au dossier décisionnel.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1167059013



RÉSOLUTION CA16 170193**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CDN**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'octroyer une subvention non récurrente de 10 000 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables) à l'organisme Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges pour les dépenses reliées à l'organisation des festivités entourant le 40^e anniversaire de l'organisme.

D'autoriser un virement de crédits de 10 000 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables) en provenance du surplus libre de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1163558009

RÉSOLUTION CA16 170194**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 6 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes, en apportant la modification identifiée au tableau pour l'organisme suivant pour une somme totale de 3 750 \$:

- Valorisateurs Écologiques (Valo-Éco).

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Association jamaïcaine de Montréal 4065, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H4P 1W6 a/s M. Michael Smith Président	Pour aider à l'organisation des activités du Festival Journée de la Jamaïque dans le cadre des Week-ends du monde au Parc Jean-Drapeau qui se dérouleront au mois de juillet 2016.	TOTAL : 1 000 \$ Russell Copeman 250 \$ Marvin Rotrand 500 \$ Lionel Perez 250 \$
Les Fondations du Quartier 8755, rue Labarre Montréal (Québec) H4P 0A6 a/s Mme Nancy Baay Sarto Secrétaire	Pour maintenir les activités du programme socio-communautaire 2016 des résidants de cet immeuble de 96 unités.	TOTAL : 400 \$ Russell Copeman 200 \$ Marvin Rotrand 200 \$



Les Dames de Rizal du Chapitre de Montréal 6395, rue Baillargeon Brossard (Québec) J4Z 1T2 a/s Mme Esphie Manaog	Pour aider à l'organisation d'un événement musical qui aura lieu les 19 et 20 août 2016.	TOTAL : 500 \$ Russell Copeman 150 \$ Marvin Rotrand 200 \$ Lionel Perez 150 \$
La Promenade des arts NDG/NDG Arts Walk 2319, avenue de Hampton, bureau 1 Montréal (Québec) H4A 2K5 a/s M. MacLeod G. Scott	Pour soutenir leurs activités dans le cadre de la Semaine des arts de NDG le 27 août 2016 dont le fiduciaire est le Dépôt alimentaire NDG.	TOTAL : 350 \$ Russell Copeman 100 \$ Peter McQueen 250 \$
Association pour le développement jeunesse de Loyola 4850, avenue Coronation Montréal (Québec) H4V 2E2 a/s Mme Brigid Glustein Coordonnatrice des programmes	Afin d'aider le camp des Jeunes Correspondances au cours de l'été 2016, en partenariat avec l'école secondaire St-Luc. Ceux-ci feront, entre autres, l'apprentissage de la langue française en produisant un journal hebdomadaire et participeront à d'autres activités estivales.	TOTAL : 500 \$ Jeremy Searle 500 \$
Valorisateurs Écologiques (Valo-Éco) 5785, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1X2 a/s M. Roger Haughey Président du conseil d'administration	Pour aider à l'organisation des festivités dans le cadre de l'événement Country en ville qui célèbre son 10 ^e anniversaire en 2016.	TOTAL : 600 \$ 1 000 \$ Russell Copeman 100 \$ Peter McQueen 500 \$ 900 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1165265008

RÉSOLUTION CA16 170195

CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - 11 ORGANISMES

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser la signature de onze ententes de partenariat pour la réalisation d'activités liées à la concertation et au soutien en développement social local pour la période se terminant le 31 mars 2018.



D'autoriser un virement de crédits de 39 500 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables) en provenance du surplus 2015 de l'arrondissement afin de maintenir le budget initial en développement local. Pour l'année 2017, le montant est conditionnel à ce que l'arrondissement dégage un surplus dans le budget de l'arrondissement en 2016.

D'autoriser le versement des montants recommandés en regard de chaque organisme, tel que décrit au dossier décisionnel, totalisant un montant de 553 000 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables).

Imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1167059014

Mme Magda Popeanu s'absente.

RÉSOLUTION CA16 170196

CONTRAT - CITÉ NISSAN GABRIEL - 2 VOITURES ÉLECTRIQUES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à la firme Cité Nissan Gabriel s.e.c., un contrat pour la fourniture de deux voitures électriques Nissan Leaf ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'entente d'achat 1115912 (2 soumissionnaires), au montant de 88 407,76 \$ taxes incluses moins le remboursement gouvernemental de 16 000 \$ ainsi qu'une subvention de 12 371,98 \$ provenant du Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal, pour un déboursé net de 60 035,78 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1160235002



RÉSOLUTION CA16 170197

CONTRATS - STAY CONNECTED & COMPUGEN INC. - ÉQUIPEMENTS DE 3 BIBLIOTHÈQUES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder un contrat à l'entreprise Stay Connected pour l'acquisition des équipements pour le prêt en libre-service de tablettes (Netspot) pour une somme de 56 333,15 \$, toutes taxes incluses, et d'autoriser des dépenses maximales de 62 056,13 \$, toutes taxes incluses, pour divers achats dans le cadre du projet d'amélioration de trois bibliothèques (BIC, Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce).

D'autoriser une dépense à cette fin de 118 389,28 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1161351001

Mme Magda Popeanu est de retour.

RÉSOLUTION CA16 170198

ENTENTE HORS COUR - EMPLOYÉ CADRE

ATTENDU Qu'un cadre de la Ville de Montréal portant le matricule 821220 a déposé trois plaintes dans un litige l'opposant à la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les plaintes ont été déférées au Tribunal administratif du travail;

ATTENDU QUE les parties ont négocié devant un conciliateur du Tribunal administratif du travail;

ATTENDU QU'à l'issue de cette négociation, les parties en sont arrivées à une entente.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand



D'approuver les modalités de l'entente selon les termes et conditions énoncés dans un document intitulé TRANSACTION - QUITTANCE daté du 1^{er} juin 2016.

De mandater le directeur des services administratifs et du greffe à signer ladite entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1163408001

RÉSOLUTION CA16 170199

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-92

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à permettre une plus grande proportion d'enseignes localisées à plus de 16 m de haut, pour le site du Centre universitaire de santé McGill, au 1001, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 1001, boulevard Décarie, telle qu'illustrée sur le plan intitulé « Territoire d'application » et joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'apposition d'enseignes permettant d'identifier la raison sociale du Centre universitaire de santé McGill (« CUSM ») est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À cette fin, il est, notamment, permis de déroger aux articles 441, 446, 450, 452 et 452.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.



**SECTION III
CONDITIONS**

4. Pour les fins du calcul de la superficie maximale des enseignes permettant d'identifier la raison sociale du CUSM, il peut être considéré que le territoire d'application est directement adjacent à la rue Saint-Jacques.

Toutefois, la superficie totale de ces enseignes ne peut excéder 250 m².

5. Seules les quatre illustrations graphiques présentées dans le document intitulé « Les quatre illustrations graphiques autorisées » et joint en annexe B à la présente résolution sont autorisées pour identifier la raison sociale du CUSM sur le bâtiment.

Annexe A

« Territoire d'application ».

Annexe B

« Les quatre illustrations graphiques autorisées ».

Un débat s'engage.

Dissidence : Lionel Perez
Jeremy Searle

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.01 1161378002

RÉSOLUTION CA16 170200

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JUIN ET JUILLET 2016

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 27 juin 2016 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances numéros OCA16 17034, OCA16 17035 et OCA16 17036 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1167059001

RÉSOLUTION CA16 170201

ORDONNANCE - GRAFFITIS - 6080, RUE SHERBROOKE OUEST

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'édicter l'ordonnance numéro OCA16 17037, en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur le côté est de la palissade de béton (crépi) du bâtiment privé, situé au 6080, rue Sherbrooke Ouest.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1160235004

RÉSOLUTION CA16 170202

ORDONNANCE - GRAFFITIS - 2316, RUE MARCIL

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'édicter l'ordonnance numéro OCA16 17038, en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur le côté sud de la palissade de béton (crépi) du bâtiment privé, situé au 2316, rue Marcil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1160235003



RÉSOLUTION CA16 170203

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 6 juin 2016, le conseil d'arrondissement a donné un avis de motion et adopté le projet de règlement RCA16 17267 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281), le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017), le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (RCA07 17021) le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097) et le *Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., c. O-1) notamment afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029);

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA16 17267 comporte de petites erreurs de transcription ou d'écriture, lesquelles erreurs sont détaillées à même le sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE les corrections apportées à la version finale du Règlement ont été clairement identifiées par le responsable du dossier à la séance publique de consultation qui s'est tenue le 22 juin dernier;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement corrigé a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17267

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'adopter, avec changement, le règlement RCA16 17267 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), le *Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281), le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017), le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (RCA07 17021) le *Règlement sur les usages conditionnels* (RCA06 17097) et le *Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., c. O-1) notamment afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1153779005

RÉSOLUTION CA16 170204**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17269**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA16 17269 abrogeant le Règlement RCA12 17200 autorisant un emprunt au montant de 1 650 000 \$ pour des travaux de mise aux normes des feux de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1167078004

RÉSOLUTION CA16 170205

PIIA - 8225, BOULEVARD DÉCARIE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver les plans en vertu du PP-16 et du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), pour délivrer le permis visant la modification de la maçonnerie à l'immeuble situé au 8225, boulevard Décarie, tel que présenté sur le plan numéroté PE01 préparé par GKC architectes et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 24 mai 2016 - dossier relatif à la demande de permis 3001124237.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1161383001

RÉSOLUTION CA16 170206

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-91

ATTENDU QUE le premier projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 mai 2016 sur ce projet de résolution;



ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser les usages des catégories E.1(1) et E.1(3), qui comprennent notamment les usages parc et esplanade, sur le site du concessionnaire Volvo situé au 4815 rue Buchan et sur les espaces adjacents relevant du domaine public, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement (RCA02 17017).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire correspondant aux lots 2 648 742 et 2 648 743 ainsi qu'aux parties des lots 2 652 055, 2 652 056 et 2 652 057 identifiés au plan joint à l'annexe A.

SECTION II

AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, les usages des catégories E.1(1) et E.1(3) y sont autorisés.

À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible continue de s'appliquer.

ANNEXE A

Plan préparé par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) de la Ville de Montréal et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1166826006

RÉSOLUTION CA16 170207

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - MAI 2016

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016.



60.01 1164535006

RÉSOLUTION CA16 170208**MOTION - PROGRAMME NDG COMMUNAUTÉ ACTIVE**

ATTENDU QUE la mission de NDG Communauté Active est d'implanter et d'offrir des programmes d'activités physiques adaptées et accessibles pour les adultes et les aînés avec ou sans limitations fonctionnelles dans la communauté de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN–NDG);

ATTENDU QUE qu'une ressource de kinésiologie s'avère assurément nécessaire au sein de la communauté;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a pour mandat de développer davantage de services dans des secteurs spécifiques ou ciblés de CDN–NDG et plus précisément, la stratégie à NDG est de revitaliser les quatre secteurs vulnérables du quartier (Benny, Saint-Raymond, Westhaven, Fielding-Walkley);

ATTENDU QUE l'offre de programmes et de services est présente dans quatre centres de l'arrondissement et qu'on y trouve une mixité de citoyens adultes et aînés avec ou sans maladies chroniques, des personnes en fauteuil roulant ou avec une canne, en post-réadaptation physique et autres personnes à risque de marginalisation;

ATTENDU QUE les participants aînés et adultes avec limitations fonctionnelles expriment une grande satisfaction quant aux opportunités de faire de l'exercice et des rencontres avec leurs pairs et qu'une grande tristesse a touché ces personnes à l'annonce de la fin du programme;

ATTENDU QU'en 2011, le projet de 18 mois a été subventionné par l'Agence de santé publique du Canada dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le diabète (volet communautaire) et que de novembre 2013 jusqu'à mars 2016 le projet a été subventionné par le ministère de la Famille du Québec dans le cadre du programme Québec ami des aînés.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

Que l'arrondissement de CDN–NDG adresse une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux monsieur Gaétan Barrette et aux députés de Notre-Dame-de-Grâce (madame Kathleen Weil), de D'Arcy McGee (monsieur David Birnbaum), de Mont-Royal (monsieur Pierre Arcand) et d'Outremont (madame Hélène David) en leur demandant de rétablir les fonds nécessaires pour continuer à offrir cet excellent et innovateur programme.

Que l'arrondissement réitère son engagement actuel à rendre disponible des locaux gratuitement pour que les activités de NDG Communauté Active puissent continuer à opérer à des coûts les plus bas possible.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



65.01 1163571005

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 25.

Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA16 170181 à CA16 170208 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

